

**Arrêté du 13 octobre 2017 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Chartres  
NOR : JUSB1729695A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Chantal GOUHIER (BLIN), greffière principale, en sa qualité de régisseuse intérimaire au tribunal d'instance de Chartres.

**Article 2**

Mme Caroline DAUVERGNE (CHAUVEAU), adjointe administrative, est à compter de la date de passation des comptes, nommée à titre exceptionnel pour une période de 6 mois maximum, régisseuse intérimaire au tribunal d'instance de Chartres.

**Article 3**

Mme Chantal GOUHIER (BLIN), greffière principale, est à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Chartres, en remplacement de Mme Joëlle AUBRY (DELORME).

**Article 4**

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Versailles, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 13 octobre 2017.

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la chef du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,

**Catherine BOUDON**